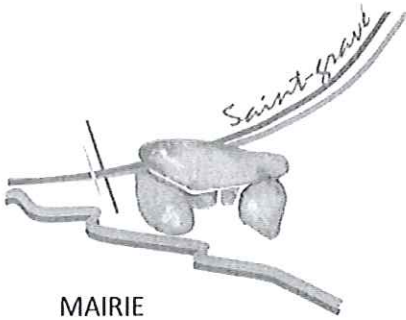


Saint-Gravé, le 15 novembre 2016



MAIRIE

16, Route de Rochefort

56220 SAINT-GRAVE

☎ 02.97.43.52.45

mairie-st-grave@wanadoo.fr



Le conseil municipal a pris acte des orientations générales du PADD comme présenté par Madame le Maire,

Quelques remarques lors du débat sont rapportées au secrétariat de Questembert Communauté et soient retransmises au Conseil Municipal :

P/15 – préciser « traiter les entrées de ville de questembert » par des villes de Questembert Communauté. (cela avait été demandé lors des réunions avec les conseillers communaux des 11 et 12 octobre 2016)

P/17 - rajouter « faire de l'aménagement numérique un levier d'attractivité » il faut anticiper, mettre en place une meilleure couverture des réseaux portables / fibre – trop de bourgs mal desservis par le réseau portable.

▲ demande qu'une action soit faite à échelle communautaire

P/18 – demande d'aide pour le désamiantage de certains bâtiments agricoles pour éviter les bâtiments en ruines

Accès routiers : revoir la 2 x 2 voies

P/20 – demande de précision sur « en prenant en compte les circulation agricoles »

P/22 – Quelle est la description d'une STECAL et la commune de Saint Gravé est elle concernée et combien ?

P/30 – demande d'explication « en interdisant la localisation de certains commerces de bouche.... »

P/32 – l'implantation d'une entreprise ou d'un promoteur sera t elle possible sur la commune de son choix (ou Questembert/Malansac)